

Loi

Générale

modern

# Loi n° 76/AN/83/1re L accordant examen sur le budget de l'Etat de l'exercice 1984.

n° 76/AN/83/1re L

Ministère  
ASSEMBLÉE NATIONALE

Date de publication  
31 décembre 1983

Numéro JO  
n° 7 du 31/12/1983

Date du numéro  
31 décembre 1983

## INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

## VISAS

Vu les lois constitutionnelles, nos 77-001 et 77-002 du 27 juin 1977

Vu l'ordonnance n° LR/77-008 en date du 30 juin 1977 : Vu la délibération n° 475/6 L du 24 mai 1968, portant réglementation financière ;

## TEXTE INTÉGRAL

### — DISPOSITIONS FISCALE

Les dispositions fiscales contenues dans le Code général des impôts sont à compter du 1er janvier 1984 modifiées comme suit :

titre

Article premier.— Les dispositions contenues dans l'

#### article 21

23.01 sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

“Le taux de la surtaxe sur le kath est fixé à 350 francs Djibouti par kilogramme brut de marchandise”.

#### Art. 2

—Les dispositions contenues dans l'

#### article 21

23.01 sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

“Le taux de la surtaxe sur les tabacs est fixé 45 % de la valeur CAF de la marchandise”.

Art. 8

L'

article 21

33.01 est modifié comme suit :

“Le taux de la surtaxe sur les vins, alcools et parfums est majoré de 20 %.

Art. 4

L'

article 21

53.01 est modifié comme suit :

“Le taux de la surtaxe sur les produits pétroliers est majoré de trois francs Djibouti par üitre pour l'essence et les supercarburants.”

Art. 5

Lé produit des surtaxes visées aux articles 1, 2, 3, et 4, de même que les autres impôts, produits et revenus affectés à l'Etat seront perçus, pendant l'année 1984, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

II.-BUDGET

Art. 6

Conformément aux tableaux ci-après, le budget de l'Etat, pour l'exercice 1984, èst arrêté à la somme de :

Vingt et un milliards huit cent cinquante-quatre millions six cent mille francs Djibouti (21.854.600.000 FD).

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

I RECETTES

| CHAPITRE | INTITULE | MONTANT(en milliers de FD) |

| --- | --- | --- |

| 10.1010.2010.3010.4020.1030.1030.2030.3040.1040.2040.3040.4040.5050.1050.20 | Impôts

di-

rects.....Tax-

pôts

indi-

rects.....Re-

d'enregistrement et de

tim-

bre.....Tax-

es diverses et taxes pour services

ren-

dus.....Revenus du

Do-

maine.....Re-

cettes des exploitations

industrielles.....Re-  
cettes diverses des autres  
services.....Produits  
divers et  
accidentels.....Con-  
tributions et participations d'Etats  
étrangers.....Contribu-  
tions et participations des budgets  
annexes.....Contributions, subventions  
et participations des collectivités et établissements publics.....Fonds de  
concours d'organismes privés et de particuliers.....Remboursement de  
prêts et avances.....Prélève-  
ment sur la caisse de  
réserve.....Avance  
du  
Tré-  
sor.....To-  
tal des recettes  
ordi-  
naires..... |  
571500011605000687000128000195000850003031501002700130000010 00030005935021 594600 |

II DEPENSES

| CHAPITRE | INTITULE | MONTANT (en milliers de FD) |

| --- | --- | --- |

| 10.0110.1020.1020.1130.1030.1130.5030.5131.5031.5132.1032.1132.5032.5132.5032.5133.1033.11 | DETTE  
PUBLIQUEService des emprunts et autres dettes contractuellesPensions et allocations viagèresREPRESENTATION  
PARLEMENTAIREASSEMBLEE

NATIONALEPerson-  
nel.....Matériel.....

IDENTENCE DE LA  
REPUBLICUEPerson-  
nel.....Matériel.....

MIER MINISTRE, CHARGE DU  
PORTPerson-  
nel.....Matériel.....

TICE ET AFFAIRES  
MUSULMANESPerson-  
nel.....Matériel.....

.....IN-  
TERIEURPerson-  
nel.....Matériel.....

FAIRES ETRANGERES ET  
COOPERATIONPerson-  
nel.....Matériel.....

FENSE  
NATIONALEPerson-  
nel.....Matériel.....

| 6308564350018867513234375114687 730399635123013655950887192914834973853884252353103 905 708847710 |

| CHAPITRE | INTITULE | MONTANT (en milliers de FD) |

| --- | --- | --- |

|

33.5033.5134.5034.5135.1035.1135.5035.5136.1036.1136.5036.5137.1037.1137.5037.5138.1038.1189.1039.1139.5140.0141.0142.0143.0

| FINANCES-ECONOMIE

NATIONALE Person-

nel.....Matériel.....

MERCE, TRANSPORTS ET

TOURISME Person-

nel.....Matériel.....

UCATION

NATIONALE Person-

nel.....Matériel.....

CULTURE ET DEVELOPPEMENT

RURAL Person-

nel.....Matériel.....

VAIE ET PREVOYANCE

SOCIALE Person-

nel.....Matériel.....

ET AFFAIRES

SOCIALES Person-

nel.....Matériel.....

CTION PUBLIQUE ET REFORMES

ADMINISTRATIVES Person-

nel.....Matériel.....

PUBLICS, URBANISME,

LOGEMENT Person-

nel.....Matériel.....

DUSTRIE ET DEVELOPPEMENT

INDUSTRIEL Person-

nel.....Matériel.....

PENSES

COMMUNES Person-

nel.....Matériel.....

d'entre-

tien.....Con-

tributions aux dépenses de fonctionnement de divers

organismes.....Reversements à des collectivités et

établissements

publics.....Versements à des

comptes et fonds

spéciaux.....Subventions de

fonctionnement à des collectivités ou organismes

publics.....Subventions de fonctionnement à des

organismes, associations et œuvres privés.....Fonds de

concours pour dépenses de

fonctionnement.....Bourses d'études et

d'entretien.....Sec-

ours.....Prêts et

avances.....Con-

tributions du budget ordinaire au budget

extraordinaire.....Total des dépenses

ordinaires.....	BUDGET D'EQUIPEMENT ET D'INVESTISSEMENT— RECETTES	Participation
du budget ordinaire aux dépenses d'équipement et d'investissement	Produits de la réalisation des biens immobiliers et des	valeurs immobilières.
	618012849205362110.58412286692275332426266609014213861	
	33098336767158062786465034382597 40020934210018411431886600503 500300 0006000190 000160 000123 120293	
	000280 00070001007788215946001007788100 000	
	CHAPITRE   INTITULE   MONTANT (en milliers de FD)	
	---   ---   ---	
	70.1070.2070.3080.1080.2080.3080.4090.1051.1051.2051.3051.4060.1060.2061.2061.30	Mobilisation des prêts con-
	sentis par les Etats étrangers.....	Mo-
	bilisation des prêts consentis par les établisse-	ments publics nationaux.....
	Autres prêts	
	et avances.....	Con-
	tributions, subventions et fonds de concours de budgets	
	étrangers.....	Contributions, subventions et fonds
	de concours des budgets annexes.....	Con-
	tributions et versements de fonds et comptes spéci-	
	aux.....	Fonds de concours divers pour
	dépenses d'équipement.....	Prélèvements
	sur la caisse de réserve pour dépenses d'équipement et d'investissement.....	To-
	tal des recettes extraordinaires.....	II
	– DEPENSES	Travaux
	d'infrastruc-	
	ture.....	Con-
	struc-	
	tions.....	Ac-
	quisition	
	d'im-	
	meubles.....	Ac-
	quisition de	
	matériels.....	Par-
	ticipation au capital des	
	sociétés.....	Contri-
	bution, subventions et fonds de concours pour	
	dépenses.....	d'équipement et
	d'investissement.....	Verse-
	ment à des comptes et fonds	
	spéciaux.....	Projets de
	développement et d'équipement	
	.....	Total des dépenses
	extraordinaires.....	160 0001267788721 40022500010 000178 000133 3881267788